

## ASSOCIATION DES ÉPICIERIS DE MONTREAL

MONTREAL, 9 mars 1899.

Assemblée régulière mensuelle de l'Association des Épicieris de Montréal, tenue au Monument National, 220 rue St Laurent, jeudi soir le 9 courant, à 8 heures P. M.

Présents: MM. John Scanlan, président au fauteuil; V. Raby, J. P. Dixon, N. Lapointe, S. Demers, Jos Picard, N. Chartrand, E. W. Farrell, J. B. Deschamps, P. B. Mesnard, P. Filion, H. Poirier, Eugène Bernier, A. D. Fraser, M. P. Laverty, ex-échevin Connaughton et autres.

Les minutes de l'assemblée précédente sont lues et approuvées.

Il est proposé par M. S. Demers, secondé par M. N. Lapointe, que les règlements de l'Association soient suspendus et que les épicieris suivants ayant payé leurs cotisations d'avance et signé une demande d'admission, soient admis membres de cette Association à cette assemblée.

MM. T. Poupert, Oct. Chabot, C. H. Pitt, I. C. Wak, Mme B. Daragon, J. Purcell, A. Rolland, L. G. Clapin.

Adopté à l'unanimité.

Le trésorier donne ensuite lecture de son rapport qui montre que la somme de onze cents dollars a été dépensée pour obtenir l'amendement à l'acte de pharmacie, ce qui laisse l'association avec un déficit de huit cent dollars; il demande à l'assemblée de suggérer les moyens de prélever ce montant.

Le président M. John Scanlan dit que le meilleur moyen de se procurer ce montant consisterait à demander une souscription au commerce de gros et à renoncer au pic-nic annuel, cet été, à moins que les fonds de l'association ne le permettent.

Après beaucoup de discussion, la motion suivante a été adoptée:

Proposé par M. E. W. Farrell secondé par MM. S. Demers et J. B. Deschamps qu'un comité composé des officiers et directeurs de l'association soit autorisé par cette assemblée à contracter un emprunt suffisant pour couvrir le déficit causé par l'obtention de l'amendement à l'Acte de Pharmacie.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. V. Raby, secondé par M. J. B. Deschamps que le secrétaire notifie les comités nommés dans les différents districts de la ville, du montant du déficit et leur demande de renouveler leurs efforts et de solliciter

des dons des épicieris en général, dans leurs districts respectifs, afin de liquider cette dette.

Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de la London Grocers' Association demandant à l'Association des Épicieris de Montréal de se joindre à elle en vue d'obtenir de plus long termes de crédit et de plus forts escomptes du commerce de gros.

Le secrétaire reçoit instruction de répondre que l'association de Montréal sympathise avec celle de London dans cette direction.

Il est proposé par M. J. P. Dixon, secondé par M. N. Lapointe que le secrétaire écrive à M. Lomer Gouin une lettre de remerciement pour l'habileté avec laquelle il a obtenu l'amendement de l'Acte de Pharmacie.

Adopté.

Proposé par M. V. Raby, secondé par M. A. D. Fraser, qu'un vote de remerciements soit adressé aux délégués qui sont allés à Québec dans l'intérêt des épicieris en général, au sujet de l'amendement à l'Acte de Pharmacie, et particulièrement à MM. S. Demers et J. P. Dixon.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. J. P. Dixon, secondé par M. J. B. Deschamps, qu'un vote de remerciements soit adressé à l'Hon. M. Flynn, à l'Hon. M. F. G. Marchand, à l'Hon. H. Archambault et à M. E. Robitaille pour la gracieuse assistance qu'ils nous ont donnée en vue de l'obtention de l'amendement à l'Acte de Pharmacie et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à chacun de ces messieurs.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. S. Demers, secondé par M. A. D. Fraser qu'un vote de remerciements soit adressé au PRIX COURANT, à M. Beaudin et à M. Lemieux pour leur précieux concours dans l'obtention de notre amendement à l'Acte de Pharmacie.

Vote à l'unanimité et l'assemblée s'ajourne.

P. GANNON, Secrétaire.  
469 Avenue Laval.

**Voyez à ce que le journal  
dans lequel vous annon-  
cez soit disposé à établir  
avec preuve à l'appui le  
chiffre de sa circulation.**